

ANNEXE H. EXTRAIT DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR NI ENVIRONNEMENT**COMPILATION ET ANALYSE DES DONNÉES PROVENANT DES QUESTIONNAIRES****TAUX DE RÉPONSE OBTENUS POUR LES QUESTIONNAIRES**

Au total, 473 envois de questionnaires ont été effectués pour la MRC des Pays-d'en-Haut, à savoir 366 par télécopieur et 107 par la poste. Une partie des envois n'ont pas atteint leur destinataire. Pour 17,2 % des envois par télécopieur, le numéro n'était pas valide alors que 6,5 % des envois postaux sont revenus aux bureaux de la RIADM, faute de pouvoir être livrés. Ainsi, le nombre d'envois réussis se chiffre à 403.

En ne considérant que les envois réussis, le taux de réponse global s'élève à 25,3 %, avec 102 questionnaires retournés. En comparaison avec ce qui s'observe dans d'autres MRC de la province, ce taux de réponse est élevé. Il semble que l'appel de suivi, réalisé systématiquement pour tous les questionnaires, permet de maximiser la participation des personnes interrogées.

Une synthèse de l'envoi et de la réception des questionnaires est présentée au tableau 1, en fonction du mode d'envoi et du type de questionnaire. On constate que l'envoi par télécopieur se traduit par un taux de réponse de près de deux fois supérieur aux envois postaux (28,7 % et 15,0 % respectivement).

Tableau 1. Synthèse de l'envoi et de la réception des questionnaires pour la MRC des Pays-d'en-Haut - 2001

Types de questionnaires	Date des envois	Total d'envois	Envois réussis	Nombre de réponses	Taux de réponse
Envois par télécopieur					
Abrégé	21 mai	290	239	76	31,8 %
Détaillé	10 mai	13	11	4	36,4 %
Boues - construction - économie sociale	22 mai	42	35	6	17,1 %
Deux questionnaires	13 mai	21	18	1	5,6 %
Plusieurs établissements	13 mai	0	0	-	-
28,7 %					
Envois par la poste					
Abrégé	22 mai	75	73	12	16,4 %
Détaillé	22 mai	4	2	0	0,0 %
Boues - construction - économie sociale	22 mai	25	22	3	13,6 %
Deux questionnaires	22mai	3	3	0	0,0 %
15,0 %					
TOTAL		473	403	102	25,3 %

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, le taux de réponse aux questionnaires détaillés dépasse celui des questionnaires abrégés dans le cas des envois par télécopieur. L'examen du tableau 1 illustre bien que l'envoi de plus d'un questionnaire décourage le récipiendaire d'y répondre. En effet, un seul répondant sur 21 a rempli et retourné ses deux questionnaires. Il faut malheureusement mentionner qu'un taux élevé de réponse ne signifie pas que les questionnaires retournés sont complets et bien remplis. Comme le démontrent les sections suivantes, de nombreuses questions n'ont pas obtenu de réponse. Les questions à choix multiples ou ne demandant qu'un chiffre facile à obtenir sont celles pour lesquelles le taux de réponse est le plus élevé.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONS COMMUNES

Au total, 102 questionnaires d'entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut ont été retournés à la RIADM. La majorité d'entre eux contiennent une réponse aux questions communes. À moins d'avis contraire, les pourcentages et proportions n'incluent que les entreprises ayant répondu à la question considérée.

Titre du répondant

Quatre répondants sur cinq occupent un poste supérieur. Sur 52 questionnaires où le titre du répondant est indiqué, la moitié (45,9 %) sont remplis par le propriétaire, le président ou le vice-président. C'est donc dire que les réponses fournies dans les questionnaires proviennent de gens en situation décisionnelle et bien informés de ce qui se passe dans l'entreprise. Le tableau 2 présente une synthèse de la fonction des répondants.

Tableau 2. Fonction des répondants – MRC des Pays-d'en-Haut

Fonction	Fréquence	%
Directeur	15	17,6 %
Gérant	5	5,9 %
Président	13	15,3 %
Professionnel	5	5,9 %
Propriétaire	24	28,2 %
Soutien administratif	12	14,1 %
Vice-président	2	2,4 %
Autres cadres	4	4,5 %
Autres employés	5	5,9 %
TOTAL	85	100 %

Nombre d'employés

Plus de 92 % des répondants indiquent le nombre d'employés de leur entreprise. Si l'on exclut les entreprises de quatre employés ou moins, le nombre d'entreprises décroît à mesure qu'augmente le nombre d'employés.

À l'aide de trois courbes, la figure 1 illustre la répartition des entreprises de cinq employés ou plus. La courbe rose, dont le symbole est le carré, reflète l'ensemble des entreprises de la base de données d'InfoCanada. La courbe bleu foncé, symbolisée par des losanges, correspond aux entreprises ayant répondu au questionnaire.

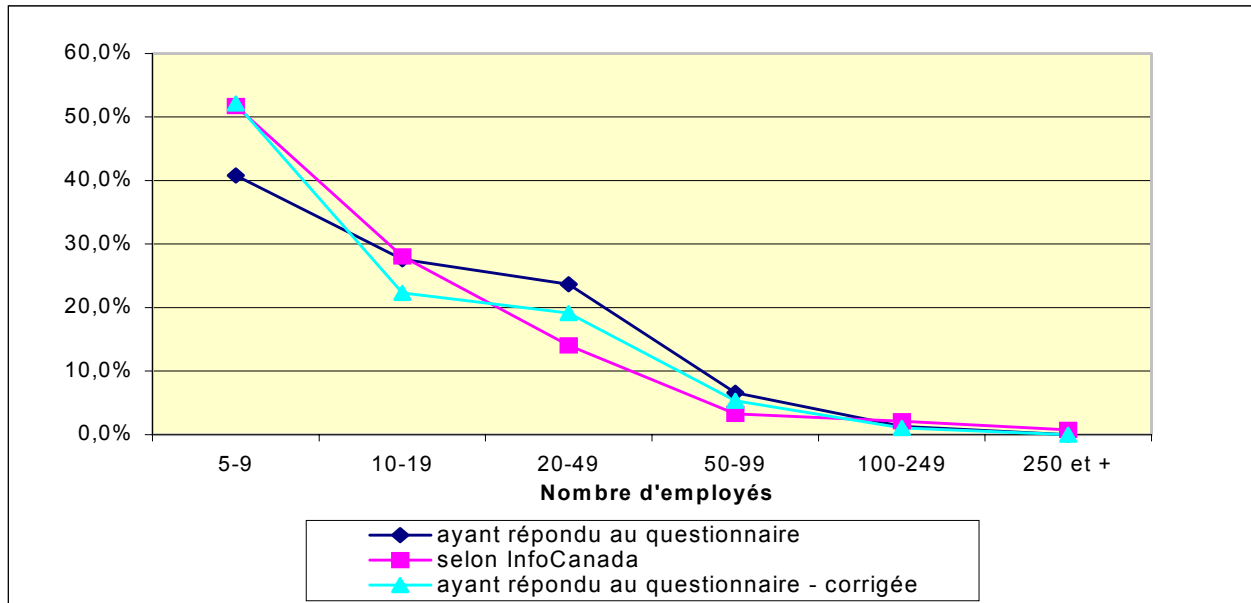


Figure 1. Comparaison de la répartition des entreprises en fonction du nombre d'employés selon la source de données pour la MRC des Pays-d'en-Haut (x = 94)

On remarque que le tracé de ces deux courbes est sensiblement le même. La principale différence s'observe pour les entreprises de cinq à neuf employés, qui semblent être peu nombreuses à avoir répondu au questionnaire. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une partie d'entre elles comptent maintenant moins de cinq employés, les excluant ainsi du graphique. Pour vérifier cette hypothèse, la troisième courbe, montrée en bleu clair à l'aide de triangles, inclut les entreprises de moins de cinq employés dans la première plage du nombre d'employés (5-9). À ce moment, on constate une grande similitude entre la distribution des entreprises ayant répondu au questionnaire et celle des entreprises de la base de données d'InfoCanada. Par conséquent, on peut affirmer que l'échantillon de 102 entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut ayant répondu aux questionnaires représente bien l'ensemble des entreprises du territoire. Les tendances tirées des réponses peuvent donc s'appliquer à toute cette MRC.

Raccordement au réseau d'égouts municipal

Quatre entreprises sur cinq (79,6 %) sont raccordées au réseau d'égouts municipal. Chez celles qui ne le sont pas, 12 sur 19 indiquent le volume de leur fosse septique. Les réponses incomplètes ont été rejetées. Les volumes ont tous été convertis en litres.

Le volume des fosses septiques varie de 560 à 66 000 litres, avec une moyenne de 27 276,54 litres. Le mode est de 3410 litres et la médiane se situe à 3750,52 litres.

Niveau de connaissance de la RIADM

Sur un total de 93 réponses, 93,5 % des répondants ne connaissent pas du tout ou très peu la RIADM (réponse 2 ou inférieure). La moyenne se situe à 0,97 sur une échelle de 0 à 6. Seuls deux répondants affirment connaître bien ou tout à fait la RIADM (réponse 4 à 6). Le mode et la médiane sont égaux à 1. Les résultats sont illustrés à la figure 2.

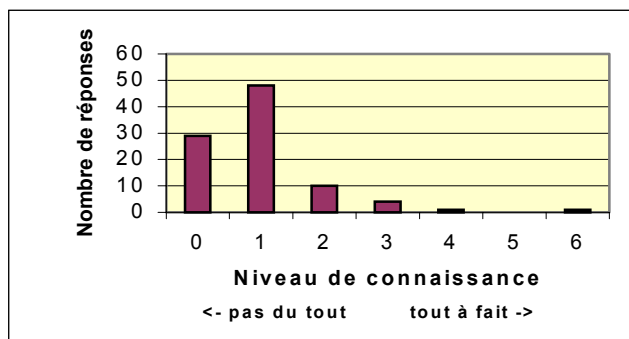


FIGURE 2. Niveau de connaissance de la RIADM par les entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut (x = 93, moyenne = 0,97)

Les résultats spécifiques de la MRC des Pays-d'en-Haut sont inférieurs aux résultats combinés des trois MRC étudiées (moyenne de 1,72).

Niveau de connaissance de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*

Sur un total de 93 réponses, quatre répondants sur cinq (83,9 %) ne connaissent pas du tout ou très peu la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* (PQGMR) (réponse 2 ou inférieure). La moyenne se situe à 1,24 sur une échelle de 0 à 6. Le mode et la médiane sont égaux à 1. Les résultats sont illustrés à la figure 3. La distribution des réponses ressemble beaucoup à celle de la figure 2. Il semble que le niveau de connaissance de la PQGMR soit proportionnel à celui de la RIADM.

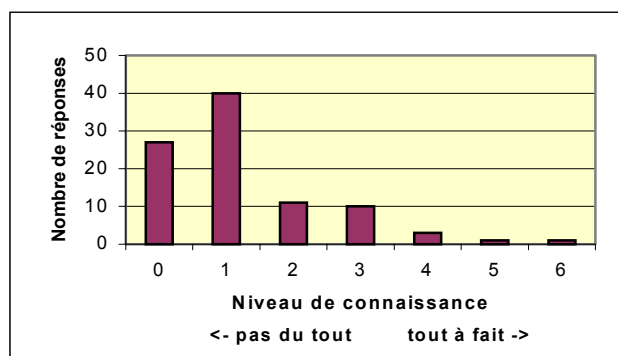


FIGURE 3. Niveau de connaissance de la PQGMR par les entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut (x = 93, moyenne = 1,24)

Écologisation des entreprises

Afin d'évaluer le degré d'écologisation des entreprises, les répondants doivent indiquer l'existence d'une politique environnementale ou d'une politique d'achats environnementale, de même que d'un programme de recyclage et d'un plan de réduction.

Des 102 entreprises ayant retourné leur questionnaire, la moitié (49,0 %) ont un programme de récupération. Un dixième des répondants (9,8 %) se sont dotés d'une politique environnementale et un nombre équivalent (8,8 %) appliquent un plan de réduction des déchets. Seules cinq entreprises possèdent une politique d'achats environnementale.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES ABRÉGÉS ET DÉTAILLÉS

Étant donné leur grande similitude, les questionnaires abrégés et détaillés ont été analysés simultanément.

Un total de 92 questionnaires abrégés ou détaillés ont été retournés. Notons que dans le cas de certaines questions, le taux de réponse est trop faible pour que l'information fournie soit valable pour l'ensemble du territoire à l'étude.

Étant donné la taille modeste de l'échantillon, les questions dont le nombre de réponses égal ou inférieur à 14 (taux de réponse de 15 %) ne permettent pas de tirer des conclusions représentatives de la population, c'est-à-dire la totalité des entreprises du territoire. Lorsque le taux de réponse est inférieur à 15 %, le texte en fait mention, en indiquant « ($x < 15\%$) ».

Superficie des entreprises

Les entreprises occupent une surface variant entre 9,29 m² et plus d'un million de m². La moyenne des 69 réponses complètes se situe à 161 644,97 m².

Les réponses données en pieds² ont été converties en m² à l'aide du facteur suivant : 1 pi² = 0,3048² m².

Le mode des réponses est de 232,26 m², tandis que la médiane est de 334,45 m². Seules trois entreprises couvrent plus de 100 000 m². Le tableau 3 présente les résultats selon des plages de valeurs.

Tableau 3. Superficie des entreprises – MRC des Pays-d'en-Haut

Superficie	Nombre	%
0 à 249 m ²	30	43,5 %
250 à 499 m ²	7	10,1 %
500 à 999 m ²	13	18,8 %
1000 à 4999 m ²	11	15,9 %
5000 à 99 999 m ²	5	7,2 %
100 000 m ² et plus	3	4,3 %

Nombre d'établissements selon certains secteurs d'activité

Cinq questionnaires correspondent à des établissements de santé, soit quatre cliniques et un CLSC. Les restaurants ayant répondu au questionnaire sont au nombre de 15. Près de la moitié sont de type familial. On compte quatre restaurants rapides et autant de catégorie haut de gamme. Quant au secteur de l'éducation, trois appartiennent au niveau primaire et deux, au niveau secondaire.

Équipements utilisés par les entreprises

Chez les six répondants affirmant utiliser un réservoir, le volume de celui-ci varie de 100 à 4 500 litres ($x < 15\%$). La moyenne se situe à 1 559,92 litres.

Quant aux autres équipements, c'est le déchiqueteur qui est l'appareil le plus répandu. On le retrouve dans 15 des 92 entreprises ayant retourné leur questionnaire. Sept entreprises possèdent un compacteur à ordures et six, une presse à carton. Un composteur est présent dans seulement trois entreprises et aucune n'utilise de presse à papier.

Intérêt envers une prise en charge par la municipalité

Plus du tiers des répondants (37,0 %) sont déjà desservis par le service de collecte municipal. Environ le quart des répondants (23,9 %) ne sont pas intéressés à ce que la municipalité leur offre le service de collecte en échange d'un juste montant ajouté au compte de taxes. Par contre, 29,3 % des répondants aimeraient être desservis par la collecte municipale des matières recyclables et 14,1 %, par celle des ordures.

Il faut toutefois noter que les gens sont rarement en faveur d'une nouvelle taxe. Ils ne saisissent pas d'emblée qu'elle peut leur permettre d'économiser un montant supérieur en frais de collecte.

Principaux résidus

Un total de 224 matières sont citées comme étant l'un des quatre principaux résidus générés par les entreprises.

De façon générale, ce sont les papiers et les cartons qui reviennent le plus souvent. Combinés, ils sont nommés 105 fois (46,9 %), si l'on inclut les réponses indiquant « papier/carton » simultanément.

Tableau 4. Liste des 10 principaux résidus générés par les entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut et fréquence de leur citation

Matière	Nombre de citations
Papiers	54
Cartons	45
Contenants de plastique, verre et métal	39
Déchets mélangés	38
Matières putrescibles	18
Papiers et cartons (sans distinction)	6
Plastique	3
Résidus C-D	2
Pneus	2
Sacs de plastique	2

Le tableau 4 présente les 10 matières les plus souvent citées comme principal résidu. Il faut noter que l'expression « déchets mélangés » (amalgame de déchets n'entrant pas dans les autres catégories) peut être comprise par les répondants comme tous les résidus non récupérés et mis ensemble dans des conteneurs ou des sacs à ordures.

Cette définition peut inclure des matières recyclables comme du papier et du carton, là où ces matières ne sont pas récupérées.

L'analyse des matières citées selon leur degré d'importance¹ indique que les papiers sont le résidu n° 1 pour le tiers des entreprises (36,0 %). Viennent ensuite les cartons (23,3 %) et les déchets mélangés (20,9 %).

Comme deuxième résidu principal, les cartons arrivent en tête de liste avec 25,8 %, suivis des papiers (22,7 %). Les contenants recyclables (plastique, verre et métal) viennent ensuite, avec 18,2 %.

Le troisième résidu principal correspond aux contenants recyclables pour 26,1 % des personnes ayant indiqué une réponse. Quant au quatrième résidu en importance, il s'agit encore des contenants recyclables dans 42,3 % des cas. Le tableau 5 mentionne les cinq matières les plus fréquemment citées pour chacun des quatre résidus principaux des entreprises.

¹ Les répondants devaient indiquer les quatre principaux résidus, en ordre décroissant d'importance relative.

Tableau 5. Sommaire des cinq matières les plus souvent citées comme résidu principal pour la MRC des Pays-d'en-Haut

1 ^{er} résidu principal		2 ^e résidu principal		3 ^e résidu principal		4 ^e résidu principal	
Matière	% cité	Matière	% cité	Matière	% cité	Matière	% cité
Papiers	36,0 %	Cartons	25,8 %	Contenants recyclables	26,1 %	Contenants recyclables	42,3 %
Cartons	23,3 %	Papiers	22,7 %	Déchets mélangés	23,9 %	Déchets mélangés	15,4 %
Déchets mélangés	20,9 %	Contenants recyclables	18,2 %	Cartons	15,2 %	Matières putrescibles	7,7 %
Matières putrescibles	8,1 %	Déchets mélangés	10,6 %	Papiers	13,0 %	Papiers	7,7 %
Papiers, cartons et contenants recyclables	4,7 %	Matières putrescibles	6,1 %	Matières putrescibles	10,9 %	Cartons	3,8 %

Production, récupération et gestion des matières résiduelles

Le questionnaire détaillé comporte un tableau supplémentaire, demandant au répondant d'indiquer la quantité de chaque type de matière générée à son établissement. Il doit aussi spécifier la quantité qui est récupérée et le mode de gestion utilisé, le cas échéant.

Les réponses fournies dans ce tableau sont très hétéroclites. La plupart des répondants ne fournissent pas tous les renseignements. Certains ne font que cocher les matières générées, d'autres n'indiquent qu'un chiffre sans spécifier l'unité. De plus, le nombre de réponses ne dépasse jamais trois ($x < 15\%$). Par conséquent, les données provenant de ce tableau offrent peu d'intérêt et ne sont pas présentées ici.

Entreposage et collecte des matières résiduelles

Pour cette section, il est important de mentionner que les répondants bénéficiant de la collecte municipale ont parfois indiqué que c'est la RIADM qui recueille leurs matières résiduelles, étant donné que c'est l'indication que portent les camions de collecte. Par contre, certaines autres entreprises non desservies par la collecte municipale ont un contrat de collecte des ordures avec la RIADM, qui agit alors comme une entreprise privée. Par conséquent, la réponse « RIADM » peut indiquer que l'entreprise a un contrat privé ou qu'elle est desservie par la collecte municipale. Pour solutionner ce problème, l'analyse des réponses relatives au collecteur se réfère aussi à la question sur l'intérêt envers une prise en charge par la municipalité. À cette question, les répondants devaient cocher « déjà la ville » lorsqu'ils bénéficiaient déjà du service de collecte municipale. Ainsi, lorsqu'un répondant avait coché « déjà la ville » et indiquait la RIADM, comme collecteur, on en conclut qu'il ne s'agit pas d'un contrat à titre privé entre l'entreprise et la RIADM. La synthèse tient compte de cette analyse croisée.

Déchets mélangés

La moitié (53,6 %) des 56 réponses indiquent que la municipalité assure la collecte des déchets mélangés. Quatre entreprises retiennent les services de la RIADM à cet effet. Plusieurs autres entreprises privées de collecte des déchets ont une part de marché

variant entre 1,8 % et 14,3 % des répondants. Dans les deux tiers des cas, les déchets sont entreposés dans des conteneurs. La grande majorité (77,8 %) des entreprises bénéficient d'une collecte ou plus par semaine.

La capacité moyenne annuelle des équipements utilisés s'élève à 400,50 m³ par entreprise, selon les données fournies par 13 entreprises² (x < 15 %). Le ratio est de 13,49 m³ par employé en moyenne (x < 15 %).

Quant au coût, 23 entreprises paient au total 56 650,26 \$ par année. Variant de 60,00 \$ à 19 000,00 \$, le coût moyen par entreprise est de 2 575,01 \$ ou de 106,49 \$ par employé³. Notons que les entreprises desservies par le service municipal ne sont pas incluses dans le calcul des coûts.

Papiers

La majorité des entreprises ayant répondu (80,5 %) sont desservies par la municipalité pour la collecte des papiers. Une entreprise brûle ses papiers alors que les employés d'une autre se chargent de les rapporter chez eux pour la collecte sélective.

La plupart des entreprises (61,5 %) utilisent des bacs pour entreposer leurs papiers (x < 15 %). La collecte est faite au plus une fois par mois selon deux répondants sur trois.

La capacité des équipements d'entreposage se situe en moyenne à 18,76 m³ par an, ce qui équivaut à 1,28 m³ par employé par an (x < 15 %). Seules trois entreprises sont incluses dans ce calcul.

Une seule entreprise a indiqué le coût de la collecte de ses papiers, qui s'élève à 73,860 \$ par année, soit 14,77 \$ par employé sur une base annuelle (x < 15 %).

Cartons

Une fois encore, la plus grande partie des entreprises (70,4 %) sont desservies par la municipalité. Une entreprise brûle ses cartons.

Les bacs sont le choix de la moitié des entreprises pour accumuler leurs cartons, alors que le quart possèdent une presse pour en faire des ballots (x < 15 %). La collecte est faite une fois ou plus par semaine chez la moitié des entreprises (x < 15 %).

Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements ou aux coûts de collecte.

² La capacité totale des équipement correspond au volume total annuel collecté (nombre de conteneur x volume des conteneurs x nombre de collectes par année). Les calculs n'incluent que les réponses complètes, c'est-à-dire celles qui indiquent le volume des équipements, leur nombre et le nombre annuel de collectes.

³ Le calcul des ratios par employé utilise uniquement le nombre d'employés des entreprises ayant répondu à la question complète.

Contenants recyclables de plastique, de verre et de métal

La municipalité assure la collecte des contenants recyclables chez 94,4 % des entreprises, selon les réponses de 18 questionnaires. Deux répondants sur cinq affirment utiliser un bac pour entreposer cette matière ($x < 15$ %). Pour 60,0 % des entreprises, la fréquence de la collecte est mensuelle, les autres bénéficiant d'une collecte hebdomadaire ($x < 15$ %).

Un répondant indique la capacité annuelle de ses équipements, qui s'élève à 636,11 m³ ou 10,60 m³ par employé ($x < 15$ %). Pour cette entreprise, la collecte des contenants recyclables occasionne des frais annuels de 2 800,00 \$, soit 46,67 \$ par employé.

Matières putrescibles

Le tiers des six entreprises ayant répondu à cette question nomment la municipalité comme collecteur ($x < 15$ %). Une entreprise utilise un composteur domestique. L'équipement d'entreposage peut être un conteneur ou un camion ($x < 15$ %).

Une seule entreprise indique la fréquence de la collecte, qui est hebdomadaire ($x < 15$ %). Un seul répondant indique payer annuellement 1000,00 \$ ou 27,03 \$ par employé pour la collecte de ses matières putrescibles ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements.

Morceaux de métal en vrac

Deux des trois entreprises ayant répondu à cette question se départissent de leur métal par la collecte municipale ($x < 15$ %). Aucune information sur le type de contenant utilisé n'est fournie.

La fréquence de la collecte est annuelle pour une entreprise et trimestrielle pour une autre ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Pneus

Deux des trois entreprises ayant fourni de l'information indiquent utiliser le programme de récupération des pneus de RECYC-QUÉBEC pour se départir de leurs pneus ($x < 15$ %). La municipalité collecte les pneus de la troisième entreprise. Aucune information sur le type de contenant utilisé n'est fournie.

Un répondant sur deux peut compter sur six collectes ou plus par année ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Bois

Une seule entreprise mentionne que la municipalité collecte ses rebuts de bois, qu'elle accumule dans des sacs ($x < 15$ %). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant à la fréquence de collecte, au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Résidus CD

Deux entreprises utilisent le service municipal de collecte pour se départir de leurs résidus C-D, alors qu'une autre se charge de transporter ces derniers ($x < 15 \%$). Services Sanitaires Valiquette collecte les résidus d'une quatrième entreprise.

Un seul des répondants mentionne bénéficiaire d'une collecte hebdomadaire ($x < 15 \%$). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au type de contenant utilisé, au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Textiles

La municipalité est le collecteur pour les trois entreprises ayant rempli cette section ($x < 15 \%$). Une entreprise indique utiliser des sacs ($x < 15 \%$). Deux entreprises bénéficient d'une collecte hebdomadaire ($x < 15 \%$).

Matières dangereuses

La municipalité prend en charge les matières dangereuses de deux entreprises sur trois ($x < 15 \%$). L'autre entreprise utilise les services d'Onyx.

Le type d'équipement peut être un réservoir ou le dépôt de la municipalité et la fréquence de la collecte est annuelle pour une entreprise ($x < 15 \%$).

Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Résidus de procédé

Seulement trois entreprises ont rempli cette section du questionnaire en tout ou en partie ($x < 15 \%$). Chaque répondant fait affaire avec une entreprise de collecte différente, à savoir la municipalité, Onyx ou Chalifoux Pompage.

Pour une entreprise qui génère de la vitre et du plastique, l'équipement d'entreposage consiste en des poubelles, collectées deux fois par année. Pour une autre, la collecte de ses huiles est mensuelle.

Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Autres résidus

Les entreprises privées spécialisées assurent la collecte de résidus spécifiques pour les quatre répondants ayant fourni une réponse ($x < 15 \%$). Un d'eux indique utiliser un réservoir pour entreposer ses rebuts de graisses animales, alors qu'un autre se sert de cinq poubelles pour ses viandes non comestibles ($x < 15 \%$).

La collecte se fait moins d'une fois par semaine chez trois des cinq répondants ayant indiqué sa fréquence ($x < 15 \%$). Les questionnaires ne contiennent aucune information quant au volume des équipements ni aux coûts de collecte.

Difficultés rencontrées et améliorations souhaitées

Une partie des répondants indiquent les difficultés qu'ils rencontrent dans la gestion de leurs matières résiduelles et proposent des améliorations. Les principales matières visées sont les cartons et les papiers.

Dans le tiers des cas, leurs difficultés concernent l'absence de collecte de matières telles que les matières recyclables, le polystyrène, les cartouches d'encre et les textiles.

Huit répondants font référence au fait que la fréquence de la collecte est insuffisante (pour les matières recyclables dans la plupart des cas mais parfois aussi pour les ordures).

Selon quatre autres répondants, la difficulté réside dans les contenants d'entreposage. Certains n'en ont pas, un d'entre eux en veut davantage et un autre aimerait en avoir un qui se ferme. Le volume du contenant est problématique pour quatre autres répondants.

Certains répondants mentionnent avoir des problèmes de quantité : soit qu'ils génèrent très peu de certaines matières, les rendant inintéressantes pour des récupérateurs, soit qu'ils doivent gérer les déchets de plusieurs commerces, ce qui leur complique la tâche. Le manque d'espace d'entreposage incommoder trois répondants.

Un répondant mentionne manquer d'information sur la possibilité de recycler le polystyrène. D'autres difficultés mentionnées portent sur le coût du recyclage et sur la propreté des contenants.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES REÇUES DES ENTREPRISES DE COLLECTE DE RÉSIDUS CD

Il est ardu de savoir quelle entreprise fait du transport de résidus CD. La plupart des entrepreneurs généraux possèdent des conteneurs, mais ils ne font pas nécessairement le transport eux-mêmes. Pour cette raison, toute entreprise de construction et d'excavation s'est vue envoyer un questionnaire.

Il s'avère qu'un grand nombre d'entre elles ne transportent pas de résidus CD. Ainsi, seules six entreprises ont retourné leur questionnaire rempli en tout ou en partie. Les quelques résultats décrits ne sont fournis qu'à titre d'information.

- Quatre répondants indiquent la provenance des résidus CD qu'ils transportent. Dans trois cas, les matières ne proviennent que de la MRC des Pays-d'en-Haut.
- Une seule entreprise indique transporter 8,75 tonnes métriques (t.m.) de résidus annuellement⁴. Il ne s'agit pas de granulats.

⁴ L'entreprise ayant indiqué transporter 25 000 litres, soit 25 m³, la conversion en poids utilise le ratio 0,35 t.m./m³.

- Une seule entreprise mentionne que le coût pour ses clients s'élève à 5 000,00 \$ par année. Selon trois entreprises, le coût de disposition assuré par l'entreprise se situe entre 60,00 \$ et 2 500,00 \$ annuellement.
- Les six répondants spécifient la proportion des soumissions affectées à la gestion des déchets pendant des travaux de construction, de rénovation ou de démolition. Deux indiquent que les soumissions ne comportent pas de montant pour la gestion des résidus CD. Dans les autres cas, le pourcentage varie de 1 % à 3 %.

SYNTHÈSE DES RÉPONSES AUX QUESTIONNAIRES REÇUS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Aucun des questionnaires envoyés aux entreprises d'économie sociale n'a été retourné à la RIADM. Il faut noter que la Régie, en parallèle au mandat confié à NI Environnement, effectuait un recensement des entreprises du territoire actives dans la valorisation des matières résiduelles, ce qui inclut les entreprises d'économie sociale. Les établissements identifiés ont été appelés pour connaître quel type de matière ils valorisent et en quelle quantité.

Les questionnaires envoyés aux entreprises d'économie sociale s'adressaient à des établissements qui ne font pas partie du recensement de la RIADM, mais qui se trouvent dans la base de données d'InfoCanada. Il est fort probable que ces entreprises ne sont plus en affaires sur le territoire, ce qui expliquerait que le recensement de la RIADM ne les inclut pas.

VISITES COMPLÉMENTAIRES AUX QUESTIONNAIRES DÉTAILLÉS

Trois entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut ont été appelées. Or, il s'agit d'un échantillon de taille insuffisante pour représenter l'ensemble des entreprises de la MRC.

D'ailleurs, comme mentionné précédemment, l'objectif des visites consistait surtout à observer ce qui se passe sur le terrain. Les données obtenues sont d'ordre général et ne concernent pas uniquement la MRC d'appartenance des entreprises visitées.

Pour donner une meilleure vue d'ensemble, les résultats et les observations décrits sont tirés des cinq visites effectuées (une dans la MRC d'Argenteuil, une dans la MRC de Papineau et trois dans la MRC des Pays-d'en-Haut). En ce qui concerne les entreprises de la MRC des Pays-d'en-Haut visitées, une fait la fabrication de produits de béton, une autre offre des services vétérinaires et la troisième gère un petit centre commercial.

RÉSULTATS DES VISITES COMPLÉMENTAIRES

De façon générale, les matières résiduelles provenant des industries manufacturières se composent en majeure partie de quelques résidus de production. Les papiers et les cartons sont les principales matières résiduelles des autres entreprises.

Seul un répondant sur cinq mentionne avoir entendu le nom de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Cette personne est aussi la seule à savoir que le coût de l'enfouissement pourrait être appelé à augmenter sensiblement au cours des prochaines années. Mais le contenu de la Politique est inconnu pour les cinq répondants.

Deux des cinq répondants amélioreraient la gestion de leurs matières résiduelles en l'absence de toute contrainte. Le premier cite le besoin de transporter les matières à un dépôt centralisé comme étant le principal frein à l'amélioration de la gestion de ses matières résiduelles. Il ne compte pas faire de démarche à court terme en ce sens.

Le deuxième répondant, qui évoque le manque de temps et de bacs comme obstacles, ne compte pas faire de démarche particulière à court terme, mais se fie à l'effort individuel de ses employés pour que la gestion des matières résiduelles s'améliore. Appartenant au domaine de l'aménagement forestier, ces travailleurs sont sensibilisés à la protection de l'environnement.

Des trois répondants qui n'amélioreraient pas la gestion de leurs matières résiduelles même en l'absence de toute contrainte, deux mentionnent faire déjà le mieux possible. L'autre avoue ne pas se soucier de la récupération. Il dirige d'ailleurs toutes ses matières résiduelles à l'élimination.

Lorsqu'on leur demande si la municipalité fait du bon travail quant au recyclage, un répondant ne sait pas et un autre considère que oui. Un troisième répond par l'affirmative, mais aimerait que le carton soit collecté plus fréquemment. Les deux autres répondants ne trouvent pas que la municipalité fait du bon travail.

Un seul propose des points d'amélioration. Selon lui, la municipalité devrait augmenter la fréquence de la collecte des matières recyclables, tant pour les commerces que pour les résidences. Il croit aussi qu'une campagne de sensibilisation et d'information mériterait d'être conduite pour des matières résiduelles spécifiques, comme la peinture.

Par contre, trois des répondants sont satisfaits du service de collecte qui leur est offert. Un des répondants, qui note le manque de bacs pour ses matières recyclables, apprécie que même les matières déposées à leur côté soient collectées. La fréquence de la collecte est le point négatif relevé par les deux répondants insatisfaits du service.

La participation des employés au programme de récupération est élevée dans les trois entreprises qui en ont un. De façon unanime, les répondants expliquent cela par le fait que les gens sont sensibilisés à la protection de l'environnement et à la récupération.

La réduction à la source est appliquée dans quatre des entreprises, bien que dans un cas, le répondant confonde le tri à la source et la réduction à la source. La réduction se limite généralement à l'utilisation du verso des papiers ou à leur transformation en blocs-notes.

Une entreprise de béton mentionne que la réduction à la source va de soi, puisqu'elle cherche toujours à éviter le gaspillage.

Un seul répondant arrive à évaluer l'effet de la réduction à la source. Selon lui, la réutilisation des papiers permet de réduire de 70 % la production de rejets de cette matière.

Aucune entreprise ne réutilise de matières, à part le papier. Une seule fait du compostage extérieur dans un enclos de bois prévu à cet effet. Un contenant, installé dans la cuisinette, permet d'accumuler les matières putrescibles jusqu'à leur transfert dans le composteur. Toutes les matières putrescibles générées, soit 5 % du total des matières résiduelles, sont ainsi détournées de l'élimination. Les employés utilisent le composteur au meilleur de leur connaissance, mais ne connaissent pas la façon exacte de procéder.

Les entreprises visitées n'ont jamais fait effectuer de caractérisation de leurs matières résiduelles. Dans un cas, un registre est utilisé pour les rejets de production, mais il ne sert pas à évaluer la composition des déchets.

Dans tous les cas, c'est un gestionnaire de l'entreprise qui a déterminé le type d'équipement requis pour l'entreposage des matières résiduelles. L'évaluation de l'adéquation de la capacité des équipements (nombre, volume, fréquence de la collecte) se fait en continu : on remarque le moment où les équipements débordent et l'on tente d'y remédier. Il ne semble pas y avoir de surestimation des besoins en équipements mais plutôt un manque de bacs.

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES

Le contact avec ces répondants permet de mieux cerner la difficulté de répondre convenablement à un questionnaire sur la gestion des matières résiduelles.

Il est compréhensible que la plupart des gestionnaires de PME ne connaissent pas la composition de leurs déchets et encore moins la quantité de chaque catégorie de matière.

Même le type d'équipement utilisé (conteneurs, bacs) est souvent inconnu des gestionnaires. Ce sont fréquemment des contenants « maison », comme de vieilles remorques, des barils ou des camions à benne.

Un répondant déclare que l'utilisation d'un conteneur dans un secteur résidentiel pose problème, car les citoyens y déposent leurs ordures. L'emplacement du conteneur et le besoin de déneiger pour permettre sa levée causent aussi des inconvénients.

Pour cette raison, ce répondant utilise une boîte de bois pour entreposer ses sacs à ordures. Le carton est déplié et empilé à proximité, non pas pour être récupéré, mais seulement pour restreindre l'espace utilisé.

Un des répondants a retenu les services d'une entreprise privée pendant plusieurs années avant d'apprendre qu'il pouvait être desservi par la collecte municipale des ordures.

Notons que l'entreprise de béton opte pour le recyclage de ses résidus. Elle utilise ses propres camions pour le transport et paie aussi pour décharger les matières chez Sable

LG. Le coût global s'élève à 8,30 \$ par t.m. La quantité de béton ainsi recyclé est d'environ 100 t.m./an.

APPELS COMPLÉMENTAIRES AUX QUESTIONNAIRES SUR LES BOUES

RÉSULTATS DES APPELS

Aucune entreprise de la MRC des Pays-d'en-Haut n'a été appelée. Par contre, les appels effectués à des collecteurs des MRC de Papineau et d'Argenteuil permettent d'évaluer à au moins 270 000 gallons, soit 1 227 444,30 litres, la quantité de boues de fosses septiques collectées chaque année sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

De ce total, il semble que seulement 5 % des boues collectées proviennent d'entreprises, le reste étant collecté auprès de résidences.

Aucune donnée n'est disponible pour les boues industrielles ni pour les boues des stations d'épuration et des usines de filtration.